

Assurance décennale

La piscine est souvent un achat fait une seule fois dans une vie. Difficile donc de capitaliser sur une expérience passée. Pour être sûr de ne pas se tromper la première règle est de **travailler avec un professionnel disposant d'une assurance décennale**. Ce point est à vérifier dans tous les cas pour les chantiers de bâtiment, quel que soit le projet, et *a fortiori* pour une piscine.



Sarl ACN SOLUTIONS
Cbt CASTAN-NICOLLE
Agents Généraux associés
14, rue Jean Mermoz 95120 ERMONT
Tél. : 01.34.71.00.64 Fax : 01.34..71.95.00
Ermont@mma.fr
Orias 17000492-www.orias.fr



Ermont le 8 février 2017

Objet : Attestation Responsabilité Civile et Décennale
PISCINELLE police 143 846 963

Nous attestons par la présente que Piscinelle a souscrit le contrat référencé ci-dessus pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les activités assurées sont :

- Fondations-Terrassements
- Maçonnerie (Dalle) : structures et travaux courants
- Installation de kits « PRET A PLONGER » de la marque Piscinelle

A valoir pour qui de droit

Philippe NICOLLE

CBT CASTAN-NICOLLE
14 RUE JEAN MERMOZ - 95120 ERMONT
ASSURANCES
TEL : 01.34.71.00.64
N°ORIAS 17000492

Pour toutes questions, réclamations ou suggestions, vous pouvez vous adresser à notre agence.
Vous pouvez également contacter l'ACPR-61, rue de Taibout - 75 436 Paris Cedex 09.
www.acpr.banque-france.fr

Le registre des intermédiaires d'assurances est tenu à jour par l'ORIAS
1 rue Jules Lefebvre, 75311 Paris cedex 09, et peut être consulté sur le site : www.orias.fr